



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTREAL

PLAN STRATEGIQUE 2007-2010

Énoncé par le Conseil d'administration 2007-2008¹
Ébauche du Plan

I. QUI SOMMES NOUS?

L'AJBM est une association plus que centenaire qui regroupe les avocates et avocats de 10 ans et moins de pratique inscrits à la section de Montréal du Barreau du Québec. L'AJBM est dirigée par un conseil d'administration formé de 15 avocates et avocats qui offrent bénévolement leur temps afin d'assurer la poursuite des objectifs de l'AJBM, et ce, en collaboration avec les comités de l'AJBM, un secrétariat permanent et plus d'une centaine de bénévoles. Un Comité des gouverneurs composé de membres éminents de la profession juridique et de monde des affaires agit également à titre de comité consultatif de l'AJBM.

L'AJBM, qui représente aujourd'hui plus de 4000 membres, est de ce fait, la plus grande association de jeunes avocats au monde, en terme de nombre pour une seule ville. L'AJBM représente de jeunes avocats œuvrant dans tous les domaines du droit où ils font leur marque sur le plan professionnel. Ses membres sont la relève de la profession à l'échelle locale, nationale et internationale. Ils forment un groupe influent, engagé dans la communauté, et sont appelés à devenir des leaders de la société, dans les meilleurs cabinets d'avocats, dans les entreprises privées, dans les institutions et les organismes publics.

II. VALEURS

1. Dynamisme

L'AJBM est une association jeune et dynamique. Par l'entremise d'ententes de partenariat, elle offre des services de haute qualité et à prix fort avantageux à ses membres. Elle offre également des activités spécifiques à leurs besoins.

2. Écoute active

L'AJBM, par l'entremise de sondages, de forums de discussion ou de questionnement, prend le pouls de ses membres et s'assure de répondre à leurs

¹ Presidé par Me Mathieu Piché-Messier et composé des membres suivants : Me Antoine Aylwin, Me Nancy Bishai, Me Anne-Marie Breton, Me Mélanie Chartrand, Me Joséane Chrétien, Me Marie-Christine Demers, Me Philippe de Grandmont, Me Dominic Jaar, Me Éric Oliver, Me Karim Renno, Me Laurent Soustiel, Me Philippe-André Tessier, Me Olivier Truesdell-Ménard, Me Nicolette Kost De Sevres.

besoins. Elle est à l'affût des idées de ses membres, leurs points de vue et leurs intérêts, lesquels ont une place centrale dans ses décisions.

3. Transparence

L'AJBM est une organisation transparente dans ses pratiques, son fonctionnement et ses objectifs en rendant accessible et en mettant notamment en ligne sur son site Internet des documents relatifs aux décisions prises par son conseil d'administration, les différentes résolutions prises par le Conseil d'administration et différents rapports dont ceux de la présidence.

4. Flexibilité

L'AJBM est une association qui croît rapidement et s'adapte au contexte juridique et social dans lequel elle évolue.

III. MISSION

L'AJBM a comme mission d'une part, de veiller à défendre et promouvoir les intérêts des jeunes avocats de Montréal en leur offrant divers services (formations, mentorat, avocats-conseils, activités de réseautage professionnel, activités sociales et sportives, possibilité de prendre position sur les sujets d'actualité juridique nationale et internationale. Ainsi, l'AJBM demeure l'intervenant majeur et incontournable en ce qui concerne la défense et la promotion des intérêts de ses membres. D'autre part, elle a comme mission d'offrir des services juridiques *Pro Bono* à la population de l'île de Montréal (Juri-conseil aux entreprises, Services de consultation juridique aux petites créances, « Mercredi, j'en parle à mon avocat » et la clinique juridique annuelle). Elle vise ainsi à améliorer l'accessibilité à la justice et contribuer au bien-être collectif. Elle reconnaît également l'excellence de ses membres à travers un Gala reconnaissant les meilleurs jeunes avocats de Montréal.

IV. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Représentation des ses membres

Représenter et rassembler l'ensemble des avocates et avocats de dix (10) ans de pratique et moins, inscrits à la section de Montréal du Barreau du Québec, en veillant à la défense et à la promotion de leurs intérêts et de leurs droits, répondant à leurs préoccupations spécifiques et leur procurant un forum privilégié d'échanges et de discussions.

Bénévolat et Services juridiques Pro Bono

Offrir à la population des services juridiques gratuits et en développer de nouveaux pour améliorer l'accessibilité à la justice. Sensibiliser les membres à l'importance de donner de leur temps gratuitement et à devenir bénévole pour les différents programmes *Pro bono* de l'association. Collaborer avec les autres jeunes barreaux afin qu'ils offrent également des services juridiques *Pro bono* dans leur section.

Services aux membres

Développer des programmes et des services qui ont pour but l'amélioration la qualité de vie des avocates et avocats de dix (10) ans de pratique et moins, inscrits à la section de

Montréal du Barreau du Québec, et celle des avocates et avocats de dix (10) ans de pratique et moins, et ce, à la grandeur du Québec.

Rayonnement national et international

Être un acteur incontournable sur la scène nationale et dans la communauté juridique en prenant des positions sur divers sujets d'actualité juridique et étant ainsi un interlocuteur respecté et écouté. Cultiver des liens avec les jeunes barreaux nationaux et internationaux afin d'échanger sur les différents enjeux, programmes, activités et services juridiques *Pro bono* offerts par les jeunes avocats dans leur communauté.

Formation

Créer et favoriser des activités de formation de qualité et de haut standard à l'intention des membres.

Développement des affaires

Offrir aux membres des activités de développement des affaires ou des activités de réseautage avec d'autres jeunes professionnels. Développer de nouveaux concepts afin d'aider les membres à élargir leur réseau de contacts.

Gouvernance

Impliquer le Conseil des Gouverneurs dans la réalisation des orientations stratégiques de l'AJBM ainsi que dans l'évaluation des processus, notamment les ressources humaines, l'environnement technologique et les opérations.

V. MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE

Le plan stratégique sera pris en compte à chacune des réunions mensuelles du Conseil d'administration de l'AJBM ainsi qu'à travers les travaux des comités de l'AJBM et à travers le développement d'activités, de formations et de services offerts par l'AJBM. De plus, deux fois l'an, le conseil d'administration sera convoqué à des journées d'études, d'informations, d'écoute et d'échange pour évaluer l'avancement des projets reliés au plan stratégique et pour s'assurer qu'il y ait une évolution constante.